

Etude statistique

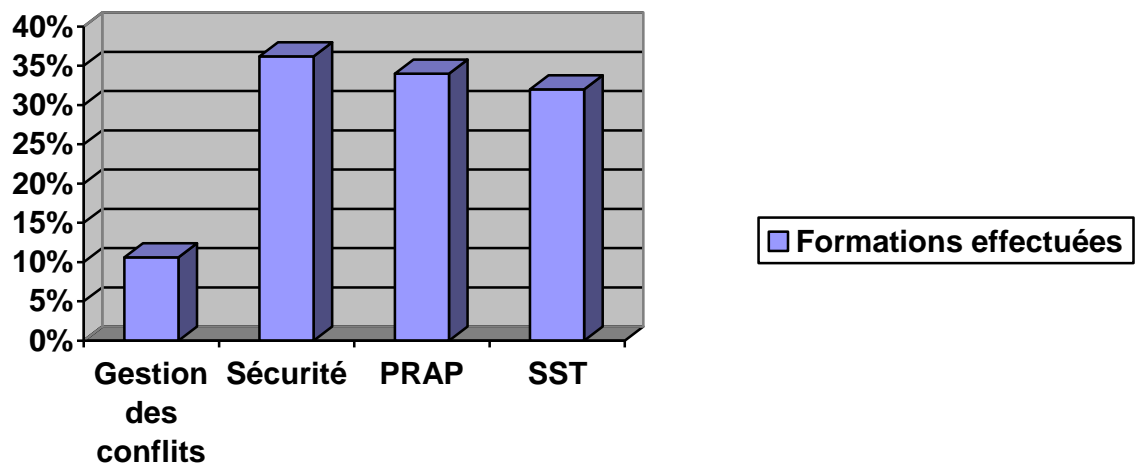
A ce jour, 47 audits ont été enregistrés sur le logiciel de traitement des questionnaires sur les 60 prévus.

Parmi ces audits, on compte 12 515FA (matériaux de construction), 12 524PB (magasins ayant une superficie > 400m²) et 23 524NA (magasins ayant une superficie < 400m²)

40% des entreprises ont réalisé le Document Unique soit 19 entreprises (dont 7 ont pris en compte les risques routiers).

Une seule évaluation de l'exposition au bruit a été réalisée mais elle date de plus de 5 ans.

Formation :



68% des entreprises font appel à des travailleurs temporaires et la moitié d'entre elles leur dispense une information générale sur l'entreprise et les forme à la sécurité.

Entreprises extérieures :

Sur les 20 entreprises qui font appel à des entreprises extérieures, 45% réalisent des plans de prévention (soit 9).

Les protocoles de sécurité chargement/déchargement sont réalisés à hauteur de 15%.

Manutention :

De nombreuses entreprises disposent de transpalettes et de chariots élévateurs. 20% des entreprises utilisant les chariots élévateurs n'ont pas habilité leurs employés.

Dans 23,4% des cas, les moyens de manutention ne sont pas adaptés.

Les entreprises utilisent le plus souvent les échelles et escabeaux (72%).

34% des entreprises ont un stockage en mezzanine mais près de 70% d'entre elles ne disposent pas de système de (dé)chargement sécurisé.

Sécurité :

72% des entreprises ont des consignes de sécurité (mais elles se limitent souvent aux plaquettes situées près des extincteurs).

27.7% des entreprises disposent de toutes leurs Fiches de Données de Sécurité → 1 seule les adresse toutes à la médecine du travail.

81% des entreprises réalisent le contrôle de leurs installations électriques.

85.1% des entreprises réalisent le contrôle de leurs équipements incendie mais dans 28% des cas, les extincteurs ne sont pas accessibles.

Parmi les entreprises auditées :

- 3 ne sont pas équipées en extincteurs dans la surface de vente/bureaux
- 11 ne sont pas équipées en extincteurs dans le dépôt/stock

Autres :

Parmi les véhicules on dénombre beaucoup de Véhicules Utilitaires Légers et de voitures de fonction. Dans 30% des cas les allées de travail ne sont pas dégagées et dans 17% des cas, les espaces de travail sont encombrés.

On dénombre peu d'activités connexes mais beaucoup de meuleuses (35%). Le « prêt d'électricité » aux clients est également fréquent.

Aucune mesure de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle n'est réalisée, de même pour l'élaboration des Fiches Individuelles d'Expositon.

Le sol n'est pas dans un état correct dans plus de la moitié des entreprises.

Compte rendu de la réunion D.P.R.P. – C.G.P.M.E.

M. Thierry FAYET : Directeur de la Commission Formation, GEM Formation et C.G.P.M.E.

Il a été rappelé par M. IGLICKI que le M.E.D.E.F. avait été contacté sur le même sujet mais que, pour l'instant, aucune réponse n'a été retournée.

Ce sujet se heurte à l'ignorance et au désintérêt des cibles d'où la volonté de promouvoir l'éducation des patrons et d'oeuvrer à la professionnalisation des entreprises.

M. FAYET a fait l'exposé d'une formation de « Vendeur qualifié en bricolage » qui aboutit sur un Certificat de Qualification Professionnelle.

M. FAYET se propose de rechercher les magasins de bricolage concernés par l'étude qui seraient adhérents à la C.G.P.M.E., ainsi que d'étendre une éventuelle offre de formation aux autres entreprises (qui n'adhèrent pas à la C.G.P.M.E.)

M. FAYET abordera ce sujet lors de l'Assemblée Générale de la C.G.P.M.E. du 12/07.

M. FAYET évoquait une intervention auprès des entreprises avec un rappel :

- des formations obligatoires ;

- des formations de professionnalisation ;
- des financements possibles (C.G.S.S.).

Melle BLOQUET enverra la liste des entreprises ciblées, la grille d'audits et le mail sur les premières statistiques à M. FAYET.

L'important à prendre en compte est le contexte professionnel qui comporte de nombreuses petites entreprises (plus de 50%).

Il faut agir sur le contenu de la MP et des formations proposées pour avoir de la mobilisation.

Proposition des outils de sortie

Premier ressenti des audits : Nous pouvons décrire trois profils d'entreprises concernant la sécurité : ceux qui ne savent pas, ceux qui savent mais sont désintéressés et ceux qui mettent en place certaines actions dans le domaine de la prévention/sécurité/...

Ci-dessous, une première proposition des outils de sortie envisagés :

1. Matinée de la Prévention :

Titre : « Avec la prévention, pas de bricolage », « Ne bricolons pas avec la prévention », « On ne bricole pas la prévention » ;

Etat des lieux avec résumé de l'étude statistique des comptes rendus d'audits ;

Exposé des outils de sortie proposés aux entreprises :

- Guide des bonnes pratiques :
 - o Rapide focus sur la réglementation
 - o A faire / A ne pas faire
 - o Exemples d'actions à mettre en œuvre
 - « Brico'Prév » → formalisation du DU, création d'étiquettes pour les produits chimiques, planification des formations et des contrôles/vérifications ;
 - Regroupement des cibles dans une organisation professionnelle :
 - o Forum de partage des expériences (journée débat ?) ;
 - o Liste des lieux d'informations de la prévention ;
 - o Syndicat des Grandes et Moyennes Surfaces de Bricolage → Président : M. HOAREAU Roland, 06.92.05.44.44., basé à St Joseph ;
 - présentation des formations destinées aux employeurs concernés sur les bases de la prévention.
2. Action de communication/sensibilisation auprès de la Chambre de Commerce pour promouvoir la prévention auprès des adhérents (attente d'une réaction de leur part sur un autre sujet pour éventuellement les impliquer dans l'action concernant les magasins de bricolage).